

Questions orales

● (1440)

M. le Président: Le ministre pourrait peut-être faire une déclaration au moment de la présentation des motions. Y a-t-il une question supplémentaire?

[Français]

M. Lapierre: Monsieur le Président, je pense que l'honorable ministre devrait au moins avoir la décence de réaliser qu'il s'agit d'un projet qui représente 400 emplois et essayer de dire qu'ils sont en train d'en entraîner 25 . . . L'inquiétude que j'ai, monsieur le Président, c'est quand on sait que son ministre senior a dit: Des dépenses inutiles, soutient l'honorable Carney, le 10 décembre 1983. Je demanderais donc au ministre comment il peut concilier sa déclaration d'aujourd'hui et les propos que son chef tenait le 27 juillet dernier quand il disait: La décentralisation est un objectif auquel nous croyons. Je n'en fais pas une promesse électorale à la légère. Ce dossier suivra son cours. Qui dont-on croire? Son chef ou lui?

[Traduction]

M. Layton: Monsieur le Président, le projet sera examiné comme tous les autres. Une décision sera prise.

[Français]

Mais j'ai trouvé que les libéraux indignés de 1985 doivent se souvenir qu'ils ont déçu pendant près de 10 ans des espoirs qu'ils entretenaient périodiquement. Leur indignation manque de crédibilité.

* * *

[Traduction]

LES BANQUES**LA BANQUE COMMERCIALE DU CANADA—L'AIDE GOUVERNEMENTALE**

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Elle concerne une déclaration faite ce matin par la ministre d'État aux Finances. Elle a laissé entendre que cette banque, une fois renflouée, serait financièrement viable et rentable. Étant donné qu'elle deviendra rentable, le ministre des Finances pourrait-il nous dire pourquoi il estime justifié de fournir 60 millions de dollars de l'argent des contribuables sans demander d'intérêt?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, fort heureusement, nous ne faisons pas beaucoup de transactions de ce genre, mais chaque fois qu'il faut improviser une telle opération, il importe d'obtenir l'aide la plus vaste possible. Dans le cas présent, nous avons l'aide du secteur privé ainsi que des deux niveaux de gouvernement. Cela montre aux Canadiens avec quelle confiance nous envisageons l'avenir de cette banque.

Le député me demande pourquoi certains éléments ont été choisis dans ce cas particulier. Nous estimons que l'accord qui

a été conclu, en l'occurrence, est dans l'intérêt des contribuables canadiens, en raison de la nature des arrangements auxquels nous sommes parvenus.

L'INSPECTEUR GÉNÉRAL DES BANQUES—L'EFFECTIF DU PERSONNEL

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, franchement, nous nous inquiétons surtout des déposants canadiens. Comment se fait-il que l'inspecteur général des banques, qui a un rôle tellement important, n'ait que huit inspecteurs s'occupant des banques, alors que nous en avons maintenant 73 dans tout le pays? Beaucoup d'entre elles pourraient connaître le même genre de problèmes que la Banque commerciale du Canada.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député ferait bien d'être prudent dans le choix de ses termes. Je peux lui garantir qu'il n'y a pas d'autres banques qui risquent les mêmes problèmes que la Banque commerciale du Canada. La viabilité des autres banques ne fait pas de doute. Comme l'a dit un des députés de l'opposition officielle, précédemment, des mesures ont été prises au cours de l'année passée pour augmenter les ressources de l'inspecteur général des banques afin de tenir compte de l'élargissement des activités bancaires qui s'est produit au cours des dernières années, avec l'apparition des banques de l'annexe B.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE**LE CRÉDIT D'IMPÔT-ENFANTS—LA PRATIQUE SUIVIE PAR LE GOUVERNEMENT DE TERRE-NEUVE**

L'hon. Douglas A. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Jeudi dernier, ma collègue, la députée de Hamilton-Est, a attiré son attention sur le cas d'une femme de Terre-Neuve à qui on menaçait de couper l'électricité si elle refusait de céder son crédit d'impôt-enfants à la compagnie d'électricité.

Voici que des organismes gouvernementaux se mettent à concurrencer les requins légalisés de la finance, appelés escompteurs, pour obtenir le crédit d'impôt-enfants. Je voudrais que le ministre nous dise à peu près quand ses collègues ou lui présenteront un projet de loi à la Chambre en vue de mettre un terme à ce terrible abus du système de crédits d'impôt-enfants.

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, en reprenant cette affaire déjà soulevée par sa collègue, le député ne devrait pas laisser entendre qu'il s'agit là d'une situation générale dans une province ou dans le pays. J'ai vérifié la chose. Je ne peux évidemment pas fournir aujourd'hui de détails au député, mais j'ai écrit une lettre à sa collègue, lui exposant les particularités du cas qu'elle a signalé dans sa question supplémentaire.